

CONVENTION DE FINANCEMENT

Entre

La Collectivité de Corse, représentée par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse,
d'une part,

Et

L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique dont le siège social est situé Maison du parc technologique - zone industrielle d'Erbajolo - 20600 BASTIA
Représentée par son président M. LAVENIR Frédéric
SIRET : 352 216 873 01565
Nature juridique : Association Loi 1901
d'autre part,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie,
- Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L. 151-1 et L. 115-2
- Vu la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,
- Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire,
- Vu la délibération n°17/076 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mars 2017 approuvant le plan de lutte contre la précarité,
- Vu la délibération n° 21/ CP de la Commission Permanente du 28 avril 2021 approuvant la convention de financement de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE),

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - Objet de la convention

Dans le cadre de la politique d'insertion menée par la Collectivité de Corse, la présente convention a pour objet de définir les conditions de financement de l'action mise en œuvre visant à développer le crédit solidaire à destination des bénéficiaires du rSa.

ARTICLE 2 - Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2021. Elle est conclue pour une durée de 12 mois.

ARTICLE 3 - Modalités d'exécution

3.1 Définition et détermination du public visé par la convention

Nombre de bénéficiaires : 30 bénéficiaires du rSa

Territoire d'intervention : Région Corse

3.2 Modalités de réalisation des actions d'insertion

3.2.1 Actions et contenu

L'association met en œuvre une action ayant pour objectif de financer et d'accompagner les personnes exclues du marché du travail et du système bancaire classique.

3.2.2 Objectifs quantitatifs

L'ADIE s'engage à mettre en œuvre en faveur de 30 bénéficiaires du rSa les actions suivantes :

- proposer un accompagnement technique, sous forme de prestations d'accompagnement avant et après la création d'entreprise
- proposer les services financiers suivants :
 - un micro-crédit professionnel permettant de financer le démarrage ou le développement de l'activité
 - un micro-crédit personnel pour l'emploi qui permet de lever les freins au retour à l'emploi

3.2.3 Obligations diverses mises à la charge de la structure

L'association affecte à cette action le personnel qualifié et les moyens nécessaires à sa réalisation. Elle assure le recrutement et la gestion du personnel et s'engage à fournir à la Collectivité de Corse les informations relatives à la qualification et aux modalités de rémunération.

ARTICLE 4 - Suivi et évaluation des actions

Pour permettre à la Collectivité de Corse de procéder à l'évaluation des conditions de réalisation de l'action à laquelle elle a apporté son concours, l'association s'engage à lui transmettre chaque année :

- **Un bilan intermédiaire** signé par la personne habilitée à cet effet retraçant l'activité de la structure au cours du 1^{er} semestre. Ce document doit être transmis au plus tard le 31 décembre de l'année N.
- **Un bilan d'activité** réalisé au terme de la convention faisant apparaître la liste des personnes aidées, les actions menées en leur faveur et les résultats obtenus. Ce document signé par la personne habilitée à cet effet doit être transmis au plus tard le 30 juin N+1.

- **Les comptes annuels** visés par le comptable et par le commissaire aux comptes de l'association le cas échéant et approuvé par l'assemblée compétente doivent être transmis au plus tard le 30 juin N+1.
- **Le compte-rendu de subvention conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006** pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration. Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues par la présente convention et doit être transmis au plus tard le 30 juin N+1.

En cas de résultat déficitaire, le compte-rendu devra être accompagné d'un rapport déclinant les mesures dont la mise en œuvre, envisagée par la structure, et de nature à permettre un retour à l'équilibre des comptes ;

En cas d'excédent, le compte-rendu devra être accompagné d'un rapport indiquant les modalités de réaffectation du résultat. Dans ce cas, la Collectivité de Corse se réserve le droit de diminuer son concours à concurrence de l'excédent réalisé.

Les documents devront être adressés à M. le Président du Conseil exécutif de Corse.

ARTICLE 5 - Modalités financières

5.1 Montant de la subvention

Une participation aux frais de fonctionnement de la structure d'un montant de **30 000 €** est attribuée à ladite structure pour la mise en œuvre de l'action visée par la présente convention.

5.2 Modalités de paiement

La subvention annuelle est créditée au compte de la structure par la Collectivité de Corse de la manière suivante :

- le versement d'une **avance de 50 %** à la signature de la convention
- le versement de **30 %** sur présentation d'un bilan intermédiaire
- le versement du **solde (20 %)** au terme de la convention, sous réserve du respect par la structure des obligations mentionnées à l'article 5 de la présente convention.

La participation est imputée sur les crédits d'insertion prévus au Programme N 5122 A Chapitre 9344 Fonction 444 compte 65748 du budget de la Collectivité de Corse.

La contribution financière sera créditée au compte de la structure sous visé, selon les procédures comptables en vigueur et sous réserve de l'inscription des crédits de paiement nécessaires au budget de la Collectivité de Corse.

Structure	Association pour le Droit à l'Initiative Economique
Agence bancaire	Banque Populaire

N° de compte	04001559375
Code établissement	10207
Code guichet	00001
Clé RIB	35

ARTICLE 6 - Contrôle de l'exécution de la convention

L'association s'engage à faciliter à tout moment le contrôle par la Collectivité de Corse et lui fournit les éléments permettant de vérifier la réalité des actions d'insertion, leurs résultats, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

ARTICLE 7 - Reversement

La Collectivité de Corse contrôle annuellement et à l'issue de la convention, que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre de l'action. Elle peut le cas échéant exiger le remboursement de la quote-part équivalente de la contribution financière.

En cas d'inexécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention par la structure sans l'accord écrit de la Collectivité de Corse, celle-ci peut exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la participation après examen des justificatifs présentés par l'association et après avoir préalablement entendu ses représentants. La Collectivité de Corse en informe la structure par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 8 - Obligation de discrétion

L'association s'astreint au respect de l'obligation de discrétion dans la réalisation de l'action. Aucun renseignement ni aucun document concernant les bénéficiaires du rSa ne pourront être communiqués aux tiers, sinon pour l'exécution de la présente convention. Elle ne recueille ni ne conserve d'informations nominatives sur le bénéficiaire autres que celles nécessaires à la réalisation de l'action.

ARTICLE 9 - Publicité

Toute action de communication devra faire mention du soutien financier de la Collectivité de Corse.

ARTICLE 10 - Résiliation

La présente convention cesse immédiatement en cas de dissolution ou de changement d'objet social du cocontractant.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 11 - Litiges

En cas de litige résultant de l'interprétation ou de l'application de la présente convention, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour parvenir à un règlement amiable dudit litige.

En cas d'échec de la conciliation, le différend sera porté devant le tribunal administratif de Bastia, villa Montepiano 20407 Bastia CEDEX.

Fait à Aiacciu, le

Signatures

Le président de l'ADIE

Le Président du Conseil exécutif de Corse

Gilles SIMEONI



Dossier unique d'instruction

Année 2021

**Demande de conventionnement et de subvention
ACI** □

**Nom de la structure : Adie / Association pour le Droit à l'Initiative
Économique**

Un dossier par demande de conventionnement

A retourner par courriel et/ou voie postale avant le **15.02.2021**

DIRECCTE de Corse Unité Départementale de Corse du Sud : Service instructeur : IAE Adresse : 2 chemin de Loretto CS 10332 20182 AJACCIO CEDEX Courriel : didier.le-bleis@direccte.gouv.fr	Collectivité de Corse : Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse Palazzu di a Cullettività di Corsica Corsu Napuleone BP 414 – 20 183 Aiacciu cedex Service instructeur : Direction Insertion Logement Courriel : dominique.gorii@isula.corsica
---	---

Ce dossier unique commun entre la DIRECCTE de Corse - Unité Départementale de Corse du Sud et la Collectivité de Corse s'adresse à tout organisme porteur d'un projet d'insertion candidat à un conventionnement ou à un renouvellement de sa convention au titre de l'IAE. Il constitue également le support de la demande d'aide financière auprès :

- De l'Unité Départementale de Corse du Sud de la DIRECCTE au titre de l'aide au poste, du fonds départemental d'insertion
- De la Collectivité de Corse au titre de l'aide au poste concernant les seuls bénéficiaires de RSA dans les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) prévu(s) par le second volet de la convention annuelle d'objectifs et de moyens relatif à l'IAE.

Ce dossier est commun et l'instruction reste de la compétence de chaque financeur.

SOMMAIRE

I	Pièces à joindre à votre dossier	p.3
II	Présentation de la structure	p.5
III	Moyens humains et matériels utilisés par la structure	p.8
IV	Moyens financiers de la structure	p.11
V	SPECIAL ACI PORTEUR MULTIPLE	p.12
VI	Demande de financement	p.13
VII	Présentation du projet d'insertion de la structure	p.16
VIII	Demande de subvention dans le cadre du PTI de la CdC	p.21
IX	Annexes	p.23

I. PIECES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER

⇒ Les pièces précédées de ce signe ne sont à fournir qu'en cas de changement intervenu depuis la dernière transmission à l'Unité Départementale (UD) de la DIRECCTE.

Remarque importante : les structures qui sont déjà conventionnées au titre de l'année N-1 ne devront fournir que les éléments nouveaux (statuts actualisés en cas de changement, bilan le plus récent.....).

LES PIECES ADMINISTRATIVES :

DANS TOUS LES CAS :

Le dossier de demande de conventionnement SIAE et de subvention(s) dûment complété (daté, signé et portant le cachet de l'organisme permettant l'identification précise du signataire en particulier le nom, le prénom et la fonction).

Le compte de résultat et le bilan de la structure entière certifiés de l'année N-1 seront transmis au 30 juin de l'année N au plus tard (*attention, en cas de multi activités (IAE – Autres), le compte et le bilan doivent porter sur l'intégralité de la structure et non pas uniquement sur les activités liées à l'IAE*).

➤ Les comptes nationaux 2020 de l'Adie certifiés par le Commissaire aux Comptes pourront être transmis à compter de fin mars 2021.

Si le dossier n'est pas signé par le représentant légal de la structure, le pouvoir de ce dernier au signataire.

L'organigramme de la structure

Pour les salariés permanents : les CV des encadrants techniques et des personnes chargées de l'accompagnement socioprofessionnel.

Les fiches de postes des emplois proposés aux salariés en insertion et celles des permanents.

RIB ou RIP

SOCIETES :

Extrait KBis, inscription au registre ou répertoire concerné.

Pour les entreprises appartenant à un groupe : organigramme précisant les niveaux de participation, effectifs, chiffres d'affaires et bilan des entreprises du groupe.

Dernière liasse fiscale complète.

Pour les ETTI, copie de la déclaration préalable d'activité de l'entreprise de travail temporaire et attestation de garantie mentionnée à l'article L. 1251-49 du code du travail. Ces documents peuvent être envoyés après signature de la convention en cas de création d'entreprise ou d'établissement. S'ils ne sont pas fournis au moment de l'instruction, la demande précise le territoire sur lequel l'entreprise envisage de développer ses activités.

ASSOCIATIONS :

Copie de la publication au JO ou du récépissé de déclaration à la Préfecture.

Statuts, liste des membres du conseil d'administration et du bureau avec l'indication de leur situation, professionnelle, seulement s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale.

Des informations relatives aux ressources propres (montant des cotisations, nombre de cotisants, rémunération des services rendus ...).

Attestation fiscale ou à défaut sur l'honneur de non assujettissement à la TVA (si le budget de l'opération est présenté TTC), et déclaration que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants).

Remarque :

- La tenue d'une comptabilité analytique par activité est préconisée (structure porteuse de plusieurs activités)
- L'adhésion à un Centre de gestion agréé est recommandée

Rappel : Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du Code Pénal.

II. PRESENTATION DE LA STRUCTURE

2.1. INFORMATIONS GENERALES

Nom de la structure : Adie / Association pour le Droit à l'Initiative Économique

Lieux d'activité : Périmètre d'intervention de l'association > National
Département de Corse-du-Sud et de Haute-Corse

Identification du responsable de la structure (le représentant légal, le président ou autre personne désignée par les statuts) :

Nom : **LAVENIR** Prénom : **Frédéric**
Fonction : Président
Téléphone : 01 49 33 19 19 Courriel : gestion@adie.org

Identification de la personne chargée du dossier de convention et de subvention (si différent du représentant légal) :

Nom : **FRANCHI** Prénom : **Yvan**
Fonction : Directeur Adie Corse
Téléphone : 06 86 17 44 35 Courriel : yfranchi@adie.org

2.2. SITUATION JURIDIQUE

Forme juridique : Association Loi 1901
Date de création : 1^{er}/02/1989
Numéro de Siret : 352 216 873 01565 Code NAF /APE : 9499Z
Numéro récépissé Préfecture : W751227326
N° de déclaration d'activité (organisme de formation) : 11753435375
Convention collective (Intitulé) : Non concerné.

Adresse du siège social : 139 Boulevard de Sébastopol, 75 002 PARIS
Téléphone : 01 49 33 19 19 Fax : /
Courriel : gestion@adie.org
Site Internet : www.adie.org

Votre association a-t-elle des adhérents personnes morales : Oui Non

Si oui, lesquelles ?

- AFILE 77, AB Services Création, Banques Populaires, BNP Paribas, BPCE, Crédit Mutuel, Caisse des Dépôts et Consignations, Crédit Coopératif, France Active, MIE.

Votre organisme dispose-t-il d'agrément(s) administratifs(s) ? Oui Non

Si Oui, précisez lesquels (exemple : ESUS, services aux personnes, CHRS.....)

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
Etablissement RUP - Reconnu d'Utilité Publique	Conseil d'Etat / Décret	10/01/2005
ESUS - Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale	Préfet de région Ile de France	20/06/2017
Habilitation aux opérations de crédit L.511-6	Banque de France (ACP)	11/06/2012
Organisme de formation	DIRECCTE Ile de France	04/12/2000

Votre organisme est-il reconnu d'utilité publique ? Oui Non

Si oui, fournir les justificatifs : Publication JO Reconnaissance d'Utilité Publique / Le 15-01-2005.

- Votre organisme dispose-t-il d'un commissaire aux comptes ? Oui Non
- Votre structure organisme est-il assujetti à la TVA ? Oui Non
- Adhérez-vous à un réseau ? Oui Non

Si Oui lequel ou lesquels ? : Réseau Européen de Microfinance, FINANSOL, Collectif de représentation du secteur de la finance solidaire

Quel est votre OPCA ? : /

2.3. STRATEGIE ET ACTIVITES DE LA SIAE

Remarque : en cas d'ensemblier, il faut détailler la partie conventionnée au titre d'une AI, ACI, EI, EITI ou ETTI.

- Quelles sont les principales activités¹ qui serviront de supports à la SIAE ? (Exemple : entretien d'un lieu, activités de bâtiment, de recyclage des déchets...) ?

L'Adie est une association nationale reconnue d'utilité publique qui défend l'idée que chacun peut devenir entrepreneur, même sans capital, même sans diplôme. Depuis 30 ans, son réseau de spécialistes finance et accompagne et assure les personnes dont les projets d'emploi, indépendant ou salarié, ne sont pas soutenus par les banques, pour une économie plus inclusive, fondée sur la confiance, la solidarité et la responsabilité.

L'Adie développe une offre complète de services : le « *microcrédit accompagné* ».

Il s'agit d'une offre combinant prêt (jusqu'à 10 000 € pour les projets d'entreprise et pour une 1^{ère} sollicitation auprès de l'Adie et jusqu'à 12 000€ en cas de refinancement, et jusqu'à 5 000 € pour les projets d'emploi salarié), services d'accompagnement à la création d'entreprise et micro-assurance.

Ainsi, les personnes soutenues par l'Adie mettent en œuvre soit un projet d'entreprise (création ou développement d'une activité indépendante), soit un projet d'emploi salarié (recherche, prise ou maintien en emploi en tant que salarié).

- Ces activités ont-elles des spécificités particulièrement adaptées aux publics en insertion et à leurs besoins ? Si Oui, lesquelles ?

L'offre de l'Adie est spécifiquement dédiée aux personnes en situation d'insertion qui ont un projet professionnel, soit en lien avec la création d'une activité indépendante, soit dans le cadre d'un emploi salarié.

Avez-vous un client / donneur d'ordre qui représente plus de 50% de votre chiffre d'affaires ?

- Oui Non

Précisez le nombre de clients / donneurs d'ordre qui représentent plus de 25% de votre chiffre d'affaires ?

- Aucun un deux trois

¹ L'article L.513-6 du code du travail fixe aux ETTI une obligation d'activité exclusive

En 2018, comment vos ventes (ou prestations de service) ont-elles été réparties entre ces différents clients ? (en % par type de clientèle) :

	%	Type d'activités
Particuliers :	100	Financements, accompagnement de personnes individuelles en vue de la réalisation de leur projet d'emploi, indépendant (création ou développement d'une entreprise) ou salarié.
Associations :		
Etat / Entreprises publiques :		
Entreprises privées :		
Organismes HLM :		
Collectivités territoriales :		
Autres (précisez) :		

- En 2019 avez-vous réalisé - ou vos sociétés utilisatrices (cas des ETTI) - une partie de votre activité dans le cadre de l'exécution de marchés publics ?
 - Oui
 - Non
 - Ne sait pas

Si Oui : En 2020, quel est le montant de vos recettes prévisionnelles liées aux marchés publics ?

2.4. TERRITOIRE D'INTERVENTION

Préciser le territoire sur lequel votre structure intervient (nom des communes ou intercommunalités) :

Préciser l'organisation de votre siège et de vos antennes (obligatoire pour les AI et les ETTI) :

Siège et antennes	Code postal	Jours d'ouverture	Horaires d'ouverture
Siège : BASTIA	20 200	Lundi au vendredi	9h-12h30 / 13h30 – 17h
Antenne de BASTIA <small>(Dans les mêmes locaux que le siège de la direction régionale Corse)</small>	20 200	Lundi au vendredi	9h-12h30 / 13h30 – 17h
Antenne d'AJACCIO	20 000	Lundi au vendredi	9h-12h30 / 13h30 – 17h
Antenne de PORTO-VECCHIO	20 137	Lundi au vendredi	9h-12h30 / 13h30 – 17h

Votre structure agit-elle dans un territoire couvert par :

- Un Quartier Prioritaire politique de la Ville (QPV) ? Oui Non Ne sait pas

III. MOYENS HUMAINS ET MATERIELS MOBILISES PAR LA STRUCTURE

3.1 - MOYENS HUMAINS PREVISIONNELS ANNEE 2020

3.1.1 - SALAIRES PERMANENTS PARTICIPANT A L'ACTIVITE CONVENTIONNEE IAE :

Rappel :

- 1 ETP (salariés permanent chargés de l'accompagnement social et technique) en AI, EI, ETTI équivaut à 1 607 h travaillées
- 1 ETP (salariés permanents chargés de l'accompagnement social et technique) en ACI équivaut à 1 820 h payées

Nom et Prénom	Fonction	Type de contrat <i>(ou signaler si mise à disposition)</i>	En ETP annuel
Gestion – Administration :			
Nom 1 : Yvan FRANCHI	Directeur Adie Corse	CDI	1
Nom 2			
Nom 3			
Développement commercial/économique :			
Nom 1			
Nom 2			
Accompagnement social professionnel :			
Nom 1			
Nom 2			
Formation			
Nom 3 ...			
Nom 4			
Encadrement technique *			
Nom 1 : François GUCCIARDI	Conseiller Adie Bastia et Haute-Corse	CDI	1
Nom 2 : Solenn VILLERS	Conseillère Adie Ajaccio et Corse-du-Sud	CDI	1
Nom 3 : Jean-Antoine OGGIANO	Conseiller Adie Porto-Vecchio et Corse-du-Sud	CDI	1
	Effectifs en nombre	Type de contrat <i>(ou signaler si mise à disposition)</i>	En ETP annuel
Agents de production hors salariés en insertion des SIAE (ex. salariés en CDI des Régies de Quartier)			
Autres :			
TOTAL ETP Salariés permanents			4

- **Fiches de poste, CV et diplômes à joindre au dossier pour les salariés permanents encadrants techniques et les conseillers en insertion professionnelle**

Évolution des moyens humains 2020/2021 :

Pas de changement prévu au niveau de nos moyens humains en Corse en 2021.

3.1.2 – FORMATION DES PERMANENTS

Présentez les formations suivies par les permanents intervenant sur l'activité IAE conventionnée.

Types de formation : gestion-administration (1) / accompagnement social et professionnel (2) / encadrement technique (3) / commercial/développement économique (4) / autres (5) **tels que : Ingénierie de formation**

FORMATIONS REALISEES EN 2020	Type de formation (choix 1 à 5)	Durée moyenne par participant (en nombre d'heures)	Nombre de salariés permanents bénéficiaires en 2018
Formations 'à distance' liées aux modifications « métiers »	5	8h	3

Si autre, précisez :

FORMATIONS PREVUES EN 2021	Type de formation (choix 1 à 5)	Durée moyenne par participant (en nombre d'heures)	Nombre de salariés permanents bénéficiaires en 2018
Formations au choix selon le catalogue 2021 des formations Adie	2 / 3 / 4 / 5	8h	4

- Pour les SIAE qui ont mis en œuvre des formations pour leurs permanents **comment votre OPCO a participé au financement des formations ?**/.....

3.1.3 - EFFECTIFS BENEVOLES INTERVENANT SUR LES ACTIVITES IAE :

- En 2020, combien de bénévoles ont participé à vos activités conventionnées au titre de l'IAE : 4

- L'activité de vos bénévoles a représenté combien d'Equivalent Temps Plein : 1,4
(1 ETP = 1.820H)

- **Si vous faites intervenir des bénévoles, sur quelles activités ont-ils été mobilisés (hors participation à la gouvernance de la SIAE) :**

- **Accueil/intégration** : (préciser les activités réalisées : réunions d'information, tests de compétences...)
- **Accompagnement social** : (préciser les activités réalisées : démarches logement, mobilité, accès aux droits...)
- **Accompagnement professionnel** : **Accompagnement amont et aval des porteurs d'un projet d'entreprise, actions de mise en réseau des entrepreneurs soutenus**
- **Formation des personnes en insertion** : (préciser les formations dispensées : savoirs de base....)
- **Autres** : **Prospection & Animation partenariale, comité de crédit**

3.1.4 QUALITE DE L'EMPLOI DANS LA STRUCTURE : (suite des premiers éléments discutés en 2020)

Santé et sécurité au travail : Avez-vous rédigé le DUER (Document Unique d'Évaluation des Risques) :
Voir articles L.4121-2 (principes généraux de prévention) et R 4121-1 pour le DUERP

→ Éléments nouveaux depuis 2020 ? **Ce type de document existe à l'Adie au niveau national.**

Dialogue social : Comment sont mis en place les IRP (Instances Représentatives du Personnel) ? :
 (Pour les SIAE de plus de 11 salariés)

→ Éléments nouveaux depuis 2020 ? **L'Adie dispose d'un Comité Social et Économique (CSE) au niveau national.**

A quel **service de santé au travail** adhérez-vous ? (nom, adresse, tel) : /

3.2 - DESCRIPTIF DES MOYENS MATERIELS UTILISES PAR LA STRUCTURE DANS LE CADRE DES ACTIVITES CONVENTIONNEES IAE

Décrivez les moyens matériels que vous utilisez dans le cadre des activités pour lesquelles vous sollicitez un conventionnement IAE.

3.2.1 - LOCAUX :

	Nombre	Surface (m²)	Modalité d'occupation		
			Propriétaire	Locataire	Mise à disposition gracieuse
Bureaux	4	70m2	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Salles de réunion, de formation			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ateliers de production			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lieux de vente			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Si vous êtes locataire, avez-vous des inquiétudes quant à la reconduction éventuelle de votre (vos) bail(s) ?

Oui Non Si oui à quelle échéance :

3.2.2 – MOYENS MATERIELS :

Décrivez les autres moyens matériels que votre structure utilise dans le cadre de ses activités conventionnées au titre de l'IAE (véhicules, machines utiles à la production, autres équipements...).

Précisez l'état de vétusté et les éventuels projets de renouvellement ou d'achat de nouveaux équipements :

Type de matériel	Description des principaux équipements	Etat de vétusté et projet de renouvellement ou d'achat
EQUIPEMENT INFORMATIQUE		
Logiciels de base de données pour le suivi des salariés (nom)	Non concerné	Non concerné
Ordinateurs, photocopieurs, fax, matériels audiovisuels et sonores	Les 4 salariés de l'Adie disposent d'un ordinateur portable, d'un téléphone mobile. Nos antennes sont équipées de photocopieur/scan.	Renouvellement du parc informatique opéré par le service informatique interne de l'Adie selon l'ancienneté du matériel.
MATERIELS ET OUTILLAGES		
Équipements et machines utilisés pour la production ou la réalisation de prestations de services.	Non concerné	Non concerné
VEHICULES DE TRANSPORT		
Véhicules utilitaires, véhicules particuliers destinés au transport de marchandises ou au transport de voyageurs.	Les 4 salariés de l'Adie disposent chacun d'un véhicule de service pour effectuer leurs déplacements professionnels.	Location longue durée sur 4 / 5 ans selon les modalités du contrat.

IV. MOYENS FINANCIERS DE LA STRUCTURE

DOCUMENTS A COMPLETER JOINTS EN ANNEXE SOUS FORMAT EXCEL

1- Compte de résultat provisoire 2020 de la structure

Les comptes nationaux 2020 de l'Adie certifiés par le Commissaire aux Comptes pourront être transmis à compter de fin mars 2021.

De même, le PV de l'AG 2021 de l'Adie pourra être transmis à compter de fin avril 2021.

2- Compte de résultat provisoire 2020 de l'activité conventionnée IAE

3- Budget prévisionnel 2021 de la structure

Le budget prévisionnel 2021 de l'Adie en Corse est joint en annexe.

Veillez à fournir votre liasse fiscale et le PV de l'AG validant les comptes annuels dès qu'ils sont établis.

V. SPECIAL ACI – PORTEUR MULTIPLE

NON CONCERNE

Descriptif pour chacun des ACI concernés par la présente demande de conventionnement

A recopier en autant d'ACI concernés par la demande de conventionnement.

Fiche descriptive de l'ACI 1		
Nom du chantier		
Contexte de création ou de renouvellement du chantier		
Objectifs généraux du chantier		
Dates du chantier	Du au	Durée en mois :
Partenaires associés		
Publics visés		
Nombre de postes de travail		
Durée hebdomadaire du travail		
Lieu d'exécution du chantier	Production	Commune et code postal
	Formation	Commune et code postal
Nature de l'activité du chantier et descriptif sommaire des tâches techniques à réaliser		
Client final ou maître d'ouvrage		
Nom(s) du ou des organismes de formation intervenant sur le chantier		
Contenu des formations (fournir le plan de formation)		
Procédure mise en place pour le choix des organisme de formation (gré à gré / appel à projets..)		
Détaillez le planning du chantier (yc volet lié à la formation et l'accompagnement) en précisant notamment les horaires hebdomadaires de travail des salariés en contrats aidés.		
Personnes à contacter		

VI. DEMANDE DE FINANCEMENT

6.1 – DEMANDE D'AIDE AUX POSTES : **NON CONCERNE**

La demande de financement de l'Adie porte sur l'accompagnement et le financement de **30 personnes allocataires du RSA** pour la réalisation de leur projet professionnel (création / développement d'une micro-entreprise ou retour / maintien dans un emploi salarié), au cours de l'exercice 2021.

Il ne s'agit donc pas d'une aide au financement de poste.

Renseigner le nombre d'ETP prévisionnels à financer pour l'année 2020

Rappel des montants AP/ETP 2019 en référence :

ACI : 20 199€

AI : 1 361€

EI : 10 478€

ETTI : 4 453€

ACI	Nbre prévisionnel de personnes salariées	Nbre en ETP	Nbre de personnes bénéficiaires du RSA	TOTAL montant aide au poste demandée*	Dont part aide au poste Etat	Dont part aide au poste CdC (sur la base de 88% du montant RSA personne isolée)	Financement complémentaire CdC (PDI, FSE...) → hors aide au poste

Durée hebdomadaire du travail :

ETTI	Nbre prévisionnel de personnes MAD/ contrat de mission - CDDI	Nbre en ETP	Nbre de personnes bénéficiaires du RSA	TOTAL montant aide au poste demandée*	Dont part aide au poste Etat	Dont part aide au poste CdC (sur la base de 88% du montant RSA personne isolée)	Financement complémentaire CdC (PDI, FSE...) → hors aide au poste

Durée hebdomadaire du travail :

EI	Nombre prévisionnel de personnes salariées	Nbre en ETP	Nbre de personnes bénéficiaires du RSA	TOTAL montant aide au poste demandée*	Dont part aide au poste Etat	Dont part aide au poste CdC (sur la base de 88% du montant RSA personne isolée)	Financement complémentaire CdC (PDI, FSE...) → hors aide au poste

Durée hebdomadaire du travail :

6.2- LE FONDS DEPARTEMENTAL D'INSERTION – FDI

En 2021, envisagez-vous de formuler une demande de FDI ?

Oui

Non

Si Oui :

Quelle est la nature de l'action envisagée :

- Aide au Démarrage d'une structure nouvelle

- Aide au développement, à l'adaptation et à la diversification des activités

- Aide spécifique à l'appui conseil

- Aide à la professionnalisation

- Evaluation /Expérimentation

- Aide exceptionnelle à la consolidation financière

Quel est le montant de l'aide que vous comptez solliciter au titre du FDI ? Euros

Avez-vous sollicité un cofinancement ?

Si Oui :

		Cofinancements publics				
		Collectivités territoriales			Autres (préciser)	
MONTANTS		Collectivité de Corse	EPCI	Commune		

		Cofinancements privés				
		Fondation			Autres	
MONTANTS		Préciser :	Préciser :	Préciser :	Préciser :	Préciser :

6.2.1. PRESENTATION DU PROJET :

INTITULE DE L'ACTION	Microcrédit accompagné en Corse #2021
RESPONSABLE DU PROJET	Yvan FRANCHI, Directeur Adie Corse
OBJECTIFS DE L'ACTION	Financer au moins 30 porteurs de projet allocataires du RSA en 2021 résidant en Corse, pour un projet d'entreprise (création, développement d'une micro-entreprise) ou d'emploi salarié (retour ou maintien en emploi).
DATE PREVISIONNELLE DE MISE EN ŒUVRE	1 ^{er} janvier 2021
DESCRIPTION DE L'ACTION	L'action va consister à déployer l'offre de l'Adie sur le territoire corse pour en faire bénéficier les personnes allocataires du RSA dont les projets ne sont pas financés par les banques.
SI PROGRAMME PLURIANNUEL DETAILLER LES PHASES	Non concerné.
LIEU DE REALISATION DU PROJET	Département de Corse-du-Sud et de Haute-Corse.
METHODE D'EVALUATION ET DE RENDU COMPTE	Nous proposons que l'impact de l'action soit évalué sur la base du nombre de personnes allocataires du RSA qui auront bénéficié d'un financement de l'Adie en 2021 et résidant en Corse.
BUDGET DE L'ACTION	304 340€.
PIECES JUSTIFICATIVES (Devis)	Non concerné.

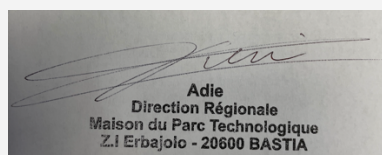
Je soussigné : **Yvan FRANCHI**, Directeur Adie Corse

Certifie l'exactitude des renseignements portés ci-dessus

A Bastia. Le 12 / 02 / 2021.

Nom et qualité du signataire, cachet de la structure :

Signature



VII. PRESENTATION DU PROJET D'INSERTION DE LA STRUCTURE

SI VOUS REMPLISSEZ CE DOSSIER DEPUIS PLUSIEURS ANNEES, VEILLEZ A METTRE A JOUR !

La structure doit présenter son projet d'insertion en s'inspirant du référentiel fourni en annexe 3 (avec une présentation de son projet d'insertion sur chacun des axes).

Des indicateurs seront ensuite négociés avec l'UD **et les services compétents de la CdC** permettant d'évaluer les résultats obtenus. Il est par ailleurs rappelé que la structure n'a pas d'obligation de remplir la totalité des rubriques mais uniquement les items figurant dans son projet d'insertion.

Décrivez le projet d'insertion de votre structure sur les quatre axes suivants :

- Axe n°1 : Accueil et intégration en milieu de travail
- Axe n°2 : Les objectifs opérationnels liés à l'accompagnement social et professionnel
- Axe n°3 : La formation des salariés en insertion
- Axe n°4 : La contribution à l'activité économique et au développement territorial

=> Concernant l'Adie et l'action proposée au titre de 2021, nous n'avons complété que cette partie.

Axe n° 1 :

NON CONCERNE

EI, EITI et ETTI : Le recrutement et la mise en situation de travail

AI et ACI : L'accueil et l'intégration en milieu de travail

Fonction	Actions	Moyens mobilisés en Interne	Partenariats (Nom, contenu des interventions, fréquences..)
Procédures de dépôt d'offres, modalités de recrutement et formalités d'agrément			
Intégration en milieu de travail pour la prise de poste (ACI-EI, EITI)			
Accompagnement du salarié pour la mise en place des missions (AI-ETTI)			

Axe n°2 :

NON CONCERNE

La professionnalisation et l'intermédiation sociale et professionnelle

Décrire de manière détaillée :

- Les objectifs généraux (fonctions) des actions d'accompagnement dans le cadre du parcours d'insertion
- Indiquer les évolutions d'action : renforcement, création de nouveaux outils, ingénierie d'accompagnement

A) Accompagnement réalisé en interne (s'appuyer sur les référentiels propres à chaque type de SIAE)

Fonctions d'accompagnement	Actions	Moyens mis en œuvre
Accompagnement social (accompagnement aux démarches, relais auprès de partenaires)		
Accompagnement professionnel (suivi et formalisation des étapes de parcours, évaluation des compétences..., préparation à la sortie : périodes de mise en situation en milieu professionnel, accompagnement des démarches,...)		

B) Accompagnement réalisé en externe (ou par une mise à disposition)

Nom du prestataire (ou partenaire qui réalise une mise à disposition)	Type de prestation (préciser si individuel ou collectif)	Nombre de bénéficiaires	Durée	Coût pour la structure

c) Accompagnement de publics spécifiques, pour une partie des salariés en insertion (*Personnes placées sous-main de justice, jeunes avec bas niveau de qualification....*)

Fonctions d'accompagnement	Actions	Moyens mis en œuvre

Axe n° 3 :

NON CONCERNE

La formation des salariés en insertion - PIC IAE

Formations	2019			Prévisionnel 2020	
	Formations réalisées	Nombre d'heures réalisées	Nombre de bénéficiaires	Formations prévues	Nombre de bénéficiaires
Formations liées au poste (réalisées en interne ou externe pour l'acquisition de gestes professionnels)					
Formations des savoirs de base (illettrisme, linguistique...)					
Formations pré-qualifiantes					
Formations qualifiantes (CCP, CQP, BEP-CAP, CACES....) et VAE					
Mobilisation de la formation en fin de parcours : - alternance (CIPI, PI contrats de pro...) - outils Pôle Emploi (POEC) - autres (CPF, CIF,...)					
TOTAL					

Nombre de salariés en insertion présents en 2020 :

Axe n°4 :

La contribution à l'activité économique et au développement territorial

Fonctions	Actions	Moyens mobilisés en Interne	Partenariats (Nom, contenu des interventions, fréquence...)
Sécuriser l'activité économique (développement commercial, partenariats...)	<p>L'intervention de l'Adie permet aux personnes en situation de précarité, et plus spécifiquement aux allocataires du RSA, de se réinsérer économiquement et professionnellement.</p> <p>L'offre de l'Adie sur les départements de Corse-du-Sud et de Haute-Corse est composée d'outils financiers et de services d'accompagnement spécifiques adaptés aux projets d'insertion des personnes cibles.</p> <p>→ Pour les projets de création ou de développement de micro-entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le microcrédit professionnel pouvant être couplé au prêt d'honneur Adie • Les prestations d'accompagnement intervenant avant et après la création • La micro-assurance <p>→ Pour les projets de retour ou maintien en emploi salarié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le microcrédit mobilité • La micro-assurance 	4 ETP	<p>L'Adie travaille avec l'ensemble des partenaires intervenant sur les départements de Corse-du-Sud et de Haute-Corse.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les partenaires techniques qui interviennent sur le champ de la création d'entreprise, de l'accompagnement et/ou le financement des personnes porteuses d'un projet d'entreprise. <ul style="list-style-type: none"> ➢ CCI, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Boutique de Gestion Ile Conseils, URSSAF, Plateforme Corse Financement, Établissements bancaires,... • Les partenaires prescripteurs qui interviennent auprès du public cible de l'Adie et qui sont susceptibles d'orienter les personnes ayant un projet d'entreprise ou d'emploi salarié. <ul style="list-style-type: none"> ➢ Pôle Emploi, Mission Locale, Référents sociaux,...
Développement d'activités répondant à des besoins non satisfaits dans le cadre d'un ancrage territorial			
Diversification des partenariats financiers			
Mutualisation de moyens avec d'autres SIAE ou structures (GES, PTCE....)			
Accès aux marchés publics à clauses, aux marchés privés (achats responsables et RSE...)			
Relations INSERTION avec les entreprises : développer des parcours de recrutements, préparer les salariés aux métiers en tension sur le territoire...			

VIII. SOUTIEN DE LA COLLECTIVITE DE CORSE (Aide aux postes et subvention de fonctionnement)

La Collectivité de Corse et l'État affirment leur volonté commune de poursuivre et d'approfondir leur collaboration afin d'assurer la prise en charge des publics les plus prioritaires dans les parcours d'insertion.

1. Aide aux postes d'insertion

NON CONCERNE

En application de l'article L. 5132-3-1 du code du travail, le soutien de la Collectivité de Corse aux structures de l'insertion par l'activité économique est formalisé dans le second volet de la convention d'objectifs et de moyens signé avec l'État, qui fixe le nombre de personnes inscrits dans un parcours d'insertion au sein des ateliers et chantiers d'insertion conventionnés par l'État et le montant de l'engagement financier correspondant.

L'intervention financière de la Collectivité de Corse est conditionnée par l'obtention du conventionnement IAE accordé par la DIRECCTE-UT 2A et 2B. Elle a pour but de participer à la mise en œuvre d'un accompagnement social et professionnel individualisé des personnes éloignées du marché du travail. Elle est limitée aux bénéficiaires du rSa inscrits dans un parcours d'insertion au sein d'un ACI et résidants sur le territoire de la région Corse.

Dans ce cadre, le montant de la participation de la Collectivité de Corse correspond à une contribution financière mensuelle égale à **88% du montant forfaitaire du rSa pour une personne seule**, dans la limite de la durée de conventionnement. Ce montant est versé par personne embauchée par l'organisme conventionné par l'Etat en qualité d'atelier et chantier d'insertion.

Intitulé de l'action pour laquelle le cofinancement de l'aide au poste est sollicité (Une seule demande par action) :

Première demande de conventionnement

Reconduction

Si reconduction, année de la 1^{ère} demande de conventionnement :

2. Aide au fonctionnement

La Collectivité de Corse apporte son soutien financier aux structures porteuses d'ACI conventionnés avec l'État. L'aide au fonctionnement des structures est accordée dans le cadre d'un conventionnement qui détermine les conditions de financement des ACI qui en sont demandeurs.

La convention de financement conclue entre la CdC et la structure porteuse de l'ACI détermine des objectifs quantitatifs (nombre de bénéficiaires rSa) et qualitatifs (nombre de sorties dynamiques et de périodes de mise en situation en milieu professionnel réalisés) conditionnant le versement de la subvention.

Montant de la subvention SIAE 2021 sollicité :

(Cohérence avec le Tableau du paragraphe 6.1 du dossier)

30 000€

La demande de financement de l'Adie porte sur l'accompagnement et le financement de **30 personnes allocataires du RSA** pour la réalisation de leur projet professionnel (création / développement d'une micro-entreprise ou retour / maintien dans un emploi salarié), au cours de l'exercice 2021.

Recrutement prévisionnel [année N]

Les salariés en insertion bénéficiaires du RSA

ACI Préciser intitulé	Nombre de salariés en insertion	Nombre de bénéficiaires rSa (Statut à l'entrée)	Durée prévisionnelle du parcours d'insertion dans de la structure
TOTAL			

Le bilan d'activité portant sur l'activité de l'Adie en 2021 auprès des 30 allocataires du RSA et faisant état de la liste des bénéficiaires pourra être réalisé à posteriori.

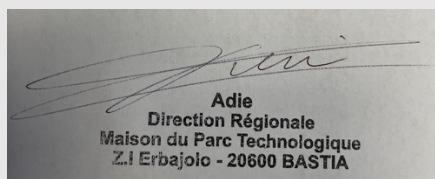
Je soussigné : **Yvan FRANCHI**, Directeur Adie Corse

Certifie l'exactitude des renseignements portés ci-dessus

A Bastia. Le 12 / 02 / 2021.

Nom et qualité du signataire, cachet de la structure :

Signature



IX. ANNEXES

La délégation de signature accordée à Yvan FRANCHI, Directeur Adie Corse, par le président de l'Adie est jointe au dossier de demande de subvention.

ANNEXE 1

Attestation de délégation de la signature du ou de la représentant(e) légal(e)

Je soussigné(e), [nom, prénom et qualité du ou de la représentant(e) légal(e)], en qualité de représentant(e) légal(e) de [nom de l'organisme bénéficiaire qui sollicite l'aide au poste, désigné dans le présent dossier], ayant qualité pour l'engager juridiquement, atteste que délégation de signature est donnée à [nom, prénom et qualité du délégataire], à l'effet de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de l'opération décrite dans la présente demande de subvention, à son suivi administratif et financier et tout document sollicité par les instances habilitées au suivi, à l'évaluation et au contrôle des aides financières attribuées.

Les documents signés en application de la présente délégation de signature, comporteront la mention « pour le (ou la) représentant(e) légal(e) et par délégation ».

Je m'engage à faire connaître toute limitation apportée à cette délégation de signature.

Rappel : Le délégant n'est pas dessaisi de ses compétences, et en conserve la responsabilité éventuelle. Déléguer, c'est attribuer à autrui la capacité juridique d'engager l'association (article 1984 du Code civil). Le délégataire doit strictement respecter son mandat et ne rien faire au-delà, sauf à engager sa responsabilité civile (article 1989 du Code civil). Tout acte signé en vertu d'une délégation de signature est réputé être signé par le délégant lui-même. Le délégant est alors tenu de respecter les engagements pris par le délégataire et est donc responsable des actes de celui-ci, éventuellement même les actes au-delà de la stricte exécution du mandat s'il les a ratifiés expressément ou tacitement (article 1998 du Code civil).

ANNEXE 2.1.

Cf. Budget prévisionnel 2021 de l'Adie en Corse

BUDGET PREVISIONNEL DE LA STRUCTURE PORTEUSE ANNEE 2021			
CHARGES	MONTANTS(1)	PRODUITS	MONTANTS
Achats		70 - Ventes	
Achats stockés		Productions Vendues	
Prestations de services		Marchés publics	
Achat matériel		Marchés publics insertion	
Achats fournitures non stockées		Prestations de service	
Charges externes		Mise à disposition de personnel	
Sous-traitance générale		74 - SUBVENTIONS (2)	
Crédit-bail		ETAT (préciser l'administration)	
Locations immobilières		ETAT (préciser l'administration)	
Locations mobilières		ETAT (préciser l'administration)	
Charges locatives		ETAT (préciser l'administration)	
Entretien réparations		COLLECTIVITE de CORSE	
Primes d'assurances			
Etudes et recherches			
Documentation générale et colloques			
Autres charges externes			
Personnel extérieur à l'entreprise		INTERCOMMUNALITE (EPCI)3	
Honoraires		INTERCOMMUNALITE (EPCI)	
Presta. formation/tutorat personnel insertion			
Prestataire action hors formation/tutorat		COMMUNES	
Publications		COMMUNES	
Transports et déplacement		COMMUNES	
Frais de télécom et postaux		Autres établissements publics :	
Service bancaire		Agence du service civique	
Divers		Aides privées (fondation...)	
Impôts et taxes sur salaires			
Taxes sur salaires			
Vers. Formation, transport, construction			
Impôts directs, indirects et droits			
Salaires et charges			
Gestion administration			
Accompagnement social-emploi-formation			
Encadrement technique			
Personnel insertion			
Autres personnel hors activité insertion			
Autres frais			
Autres frais du personnel insertion			
Charges de gestion courante		75 - Produits gestion courantes	
		dont cotisation, dons mauels ou legs	
Charges financières		76 - Produits financiers	
Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
Dotations aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et	
Dotations aux provisions		provisions	
Impôt sur société			
TOTAL CHARGES		TOTAL PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
Emplois des contributions volontaires		87-Contributions volontaires en nature	
TOTAL		TOTAL	

Annexe 3 : référentiel d'appui à la formalisation d'un projet d'insertion

Axe n°1: l'accueil et l'intégration en milieu de travail

Objectifs globaux :

- S'assurer que les personnes, qu'elles soient envoyées par les différents prescripteurs, notamment par le Pôle Emploi, ou qu'elles se présentent spontanément, correspondent aux publics que la structure entend recruter, compte tenu de son projet d'insertion et de la capacité de la structure à répondre aux spécificités du parcours vers l'emploi ;
- Veiller à l'information complète des salariés recrutés sur les implications et les engagements inhérents à l'embauche par une SIAE, en particulier les droits et obligations liés au contrat de travail.

Fonctions	Actions	Compétences et outils requis
Accueil	Présenter aux personnes accueillies l'offre d'insertion et le projet d'insertion de la structure	Un projet d'insertion formalisé
	Réorienter les personnes se présentant spontanément vers un prescripteur susceptible d'accorder un agrément IAE dans les cas où l'agrément est obligatoire	Partenariat avec le Pôle Emploi
	Définir des profils de poste et de pré-requis de recrutement	Partenariat avec les prescripteurs et les collectivités territoriales dans une logique de couverture des besoins des territoires
	Mettre en place une procédure de recrutement performante : - Dépôt des offres au Pôle Emploi ; - Mise en place d'entretiens d'embauche individuels.	Qualification des personnes chargées du recrutement
Intégration en milieu de travail	<p>Établir un diagnostic de la situation sociale et professionnelle du demandeur d'emploi, en lien avec le Pôle Emploi, en se fondant notamment sur les diagnostics établis préalablement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcours antérieur (formation initiale, formation continue, expérience professionnelle et situation sociale) ; - Acquis, potentiel et motivations ; - Identifier les problématiques sociales (santé, logement, mobilité, justice, sécurité, illettrisme) ; - Recenser des difficultés et problèmes spécifiques. 	Qualification des personnes chargées d'élaborer le diagnostic
	<p>Informers le futur salarié du fonctionnement de la structure, de son organisation et des conditions de travail par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La transmission de documents supports (règlement intérieur, livret d'accueil) ; - L'organisation d'une visite du lieu de travail ; - Information sur le contrat de travail 	Connaissance de la réglementation et des structures administratives

Axe n°2 : l'accompagnement social et professionnel

Objectifs globaux:

- Veiller à la mise en œuvre et au bon déroulement du parcours d'insertion du salarié au sein de la structure (intégration initiale au sein de la structure, fourniture d'un cadre de travail, préparation de la sortie) dans le respect du droit du travail, notamment des règles d'hygiène et de sécurité ;
- Contribuer au traitement des problématiques sociales, obstacles à une insertion professionnelle efficace, dans le cadre d'un réseau de partenariats.

Fonctions	Actions	Compétences et outils requis
Accompagnement socio professionnel	Désigner un référent au sein de la structure chargé d'assurer le suivi des salariés en insertion en lien avec le référent de parcours extérieur à la structure	Qualification des référents en lien avec les compétences des référents de parcours extérieurs à la structure (PLIE quand il en existe) et formation à l'accompagnement socio-professionnel
	Accompagner le salarié dans les démarches administratives liées à sa reprise d'activité	Connaissance du milieu institutionnel et mobilisation de partenariats
	Elaborer ou affiner avec le futur salarié, en lien avec le référent de parcours extérieur à la structure, un parcours d'insertion (au besoin en adaptant un projet de parcours déjà réalisé avec d'autres acteurs) précisant les principales échéances et les moyens qui seront mis en œuvre. Formaliser ce projet professionnel de parcours dans un document écrit	Qualification des référents et construction d'un référentiel de parcours
	Réaliser des entretiens et bilans réguliers sur l'évolution du salarié en insertion et, au besoin, réajuster le projet professionnel en lien avec le référent de parcours extérieur à la structure Formaliser chacune des étapes du parcours (entretiens et bilans) au sein de la structure (livret d'accueil et de suivi)	Qualification des référents et des encadrants Méthodologie et formalisation (référentiel de parcours)
	Proposer, en lien avec le référent de parcours extérieur à la structure, une réorientation vers les acteurs les plus à même d'apporter des réponses adéquates à la situation des salariés en insertion, soit parce qu'ils rencontrent des difficultés au sein de la structure, soit dans une optique de dynamisation du parcours d'insertion	Connaissance du milieu institutionnel et mobilisation de partenariats
Accompagnement social	Mettre en œuvre des solutions aux problématiques sociales identifiées : en mobilisant des ressources internes à la structure et en favorisant l'accès aux actions, aux mesures et aux dispositifs existants en orientant les salariés en insertion vers les acteurs pertinents et en les accompagnant dans les démarches	Connaissance du milieu institutionnel et mobilisation de partenariats

Accompagnement professionnel et encadrement au poste de travail	Désigner un encadrant technique pour l'apprentissage des gestes et des pré-requis professionnels	Recruter des salariés permanents pour assurer un encadrement technique de qualité. Qualification des encadrants
	Accompagner le salarié en insertion dans son adaptation au poste de travail : présentation des règles de vie collective, formation sur les outils de production, les règles de sécurité	Qualification des encadrants (en lien avec le domaine d'activité) et formation des encadrants au droit de travail et hygiène et sécurité
	Encadrer les salariés en insertion en situation de travail (en veillant notamment au respect des horaires de travail, des règles de sécurité...) et permettre l'acquisition de savoir-être et de savoir-faire	Qualification des encadrants
	Evaluer les compétences professionnelles acquises tout au long du contrat du travail et formaliser ces acquis (attestations de compétences, démarches de VAE) et identifier sur cette base d'éventuels besoins de formation complémentaire	Qualification des encadrants et référents
Accompagnement professionnel (préparation à la sortie)	Réalisation d'un bilan final, formalisation des acquis du salarié, analyse des différentes options envisageables et préparation de la suite du parcours avec le référent de parcours	Qualification des référents en lien avec les compétences des référents de parcours extérieurs à la structure
	Présenter des techniques de recherche d'emploi et aider à la recherche d'emploi (recherche des offres, rédaction de CV, de lettres de motivation, simulation d'entretien, consultation des offres du Pôle Emploi...)	Qualification des encadrants ; informatisation ; partenariats ; connaissance du bassin d'emploi
	Informers les salariés en insertion sur les métiers et secteurs en tension et les mettre en relation avec les employeurs de ces secteurs	Partenariats avec les entreprises "classiques" Partenariats avec les filières, branches et entreprises en difficultés de recrutement (bâtiment, restauration, service à domicile, etc.)
	Mettre en place des passerelles avec des entreprises "classiques" pour le placement des salariés en insertion (notamment partenariats, mise en place de parrainage, transfert des compétences acquises en matière d'insertion vers ces entreprises pour les aider dans l'accueil de ces nouveaux salariés)	Connaissance par le chargé de mission "relation avec les entreprises" du secteur marchand "classique" et partenariat avec ces entreprises
	Mettre en place des passerelles avec les autres SIAE: partenariats opérationnels, mutualisation de moyens, statut d'ensemblier de la structure	Partenariats et échanges d'information entre structures
	Transmettre le livret d'accueil et de suivi ainsi que le bilan final à la nouvelle SIAE embauchant la personne ou aux référents de parcours extérieurs à la structure dans le respect des règles de déontologie	Partenariats et échanges d'information entre structures

Axe n° 3 : la formation des salariés en insertion

Objectifs globaux :

□ Outre une productivité accrue dans le poste occupé au sein de la SIAE, améliorer l'employabilité des salariés en insertion en développant des compétences débouchant sur l'emploi.

Fonctions	Actions	Compétences et outils requis
Formation des salariés en insertion	Identifier les besoins en formation des salariés à partir du diagnostic et des entretiens	
	Elaborer des plans individuels de formation (dispositions légales)	Connaissance du mode de fonctionnement des dispositifs de la formation professionnelle continue et de l'offre de formation du territoire
	Informers les salariés des différentes modalités de formation et les accompagner	Partenariat et suivi avec les organismes dispensateurs de formation
	Réaliser des formations en interne (adaptation au poste et savoirs de base)	Qualification des encadrants techniques
	Mobiliser l'offre de formations externes (savoirs de base et formation pré-qualifiantes) et réaliser une évaluation de ces formations dans le cadre d'entretiens	Partenariats avec la Collectivité de Corse, mobilisation des OPCO via le PIC IAE

Axe n° 4 : la contribution à l'activité économique et au développement territorial

Objectifs globaux :

Concilier la viabilité économique de la structure avec ses missions d'insertion et d'utilité sociale ;

Contribuer au développement économique d'un secteur d'activité et d'un territoire dans le respect des règles de la concurrence et du droit du travail.

Fonctions	Actions	Compétences et outils requis
Développement économique, territorial et utilité sociale	Développer une stratégie commerciale avec la promotion des produits auprès des clients potentiels ; Vendre des produits et des prestations aux prix du marché ; Se doter des compétences nécessaires pour répondre aux appels d'offre publics (notamment clause d'insertion) ; Chercher des niches d'activité nouvelles Développer des activités répondant à des besoins collectifs non satisfaits en direction des collectivités publiques ou de personnes en difficultés, hors salariés en insertion	Qualification des salariés permanents, des encadrants et des bénévoles
	Rechercher et diversifier des partenariats financiers avec des organismes financiers, des entreprises et des fondations Mutualiser avec d'autres structures les fonctions de direction et d'accompagnement Développer des outils financiers et analytiques : commissaires au compte, comptabilité générale et analytique, indicateurs financiers de pilotage, rapport d'activité et financier	Compétences de gestion et d'ingénierie financière
	Transférer les compétences : aider les entreprises "classiques" à améliorer leurs procédures de recrutement, d'accueil et d'encadrement de salariés ayant rencontré des difficultés	Partenariats avec les entreprises "classiques"
	Mettre en place des actions spécifiques de lutte contre les discriminations	Partenariats avec les entreprises "classiques"
	Contribuer au développement ou au maintien de l'activité économique du territoire, notamment en zone rurale, en fournissant des emplois	Partenariats avec les services développement économique des collectivités et chambres consulaires



Convention 2019 Adie – Collectivité Territoriale de Corse

Bilan synthétique intermédiaire d'activité 2019 Au 31/10/2019

Modalités de la convention de partenariat 2019

- ◆ Durée de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2019
- ◆ Nombre de bénéficiaires : 30 bénéficiaires du RSA
- ◆ Territoire d'intervention : Région Corse

- Nombre de personnes financées par l'Adie : **288**
Dont **44 personnes allocataires du RSA**

- Localisation des allocataires du RSA & Nature des projets soutenus

Allocataires du RSA soutenus par l'Adie au 31/10/2019	Département de Corse-du-Sud	Département de Haute-Corse	TOTAL
Création / Développement d'une micro-entreprise	20	19	39
Retour / Maintien dans un emploi salarié	2	3	5
TOTAL	22	22	44

- Profil des allocataires du RSA financés au 31/10/2019
 - 68% sont des femmes, 32% des hommes
 - Age moyen, 39 ans
 - 68% ont un niveau scolaire équivalent ou inférieur au Bac

▪ Identité des bénéficiaires par département

Corse-du-Sud

Nom du bénéficiaire	Ville	Type de projet	Date Décassement Microcrédit	Activité
Aziz DAHMANI	CONCA	Entreprise	14/01/2019	Localinge
GENEVIEVE SARAIS	AJACCIO	Entreprise	14/01/2019	Artiste auteur
Rose-hélène ROUX	PORTO VECCHIO	Entreprise	14/01/2019	Prêt à porter
Santa ROSSI	LEVIE	Entreprise	25/01/2019	Institut de beauté
Sylvia GAMBOTTI	AJACCIO	Entreprise	28/01/2019	Conciergerie
Michel MAIRE DU POSET	LECCI	Emploi salarié	30/01/2019	Emploi salarié
Marie Josée PEZZANO	SAMPOLO	Entreprise	28/02/2019	Fabrication vente de spécialités corses
Claudia PERETTI	ALBITRECCIA	Entreprise	11/03/2019	Vidéaste publicitaire
Audrey JEANSON	BASTELICACCIA	Entreprise	12/03/2019	Conciergerie
Sophie CANTREL	PROPRIANO	Entreprise	18/03/2019	Naturopathe
Isabelle HILMI	PROPRIANO	Entreprise	26/03/2019	Nettoyage courant des bâtiments
Nelly TRAVERSARI	AJACCIO	Entreprise	04/04/2019	Crêperie
Véronique MAKSIK	BASTELICACCIA	Entreprise	08/04/2019	Boutique de souvenirs
Steeves SIDEROPOULOS	PORTO VECCHIO	Entreprise	18/04/2019	Service à la personne
Josephine JEANSON	BASTELICACCIA	Entreprise	16/05/2019	Services à la personne
Ionut DEICA	AJACCIO	Entreprise	28/06/2019	Revêtements des sols et murs
Noémie BLOC	AJACCIO	Entreprise	02/07/2019	Site e-commerce
Muriel MASSA	UCCIANI	Emploi salarié	04/07/2019	Emploi salarié
Sandrine FLORANT	AJACCIO	Entreprise	17/07/2019	Photographe
Eric CHOLEY	AJACCIO	Entreprise	02/09/2019	Ecole artistique
Damien ATTARD	SARI SOLENZARA	Entreprise	25/09/2019	Services d'aménagement paysager
Manon QUAINI	AJACCIO	Entreprise	18/10/2019	Conception et revente de couteaux

Haute-Corse

Nom du bénéficiaire	Ville	Type de projet	Date Décassement Microcrédit	Activité
Muriel GIORDANI	CANAVAGGIA	Entreprise	08/01/2019	Boutique de prêt à porter
Laurence MOSCARDINI	BASTIA	Entreprise	28/01/2019	Cabinet psychologie
Nadège BIONDI	BASTIA	Emploi salarié	04/02/2019	Emploi salarié
Hamza LAMKAHLI	VECOVATO	Entreprise	19/02/2019	Plaquiste
MARION CELLIER	PRUNELLI DI FIUMORBO	Entreprise	22/02/2019	Agence événementielle
Céline GIUNTINI	BASTIA	Entreprise	25/02/2019	Animation de soirées
Josephine ROMANACCE	FURIANI	Entreprise	27/02/2019	Massage Bien être
Jennifer COPIN	PANCHERACCIA	Emploi salarié	01/03/2019	Emploi salarié
Angélique ANTICH	BASTIA	Entreprise	05/03/2019	Restaurant A funtanela
Jean Paul SAOLI	BORGO	Entreprise	26/03/2019	BPT Electricien
Jean Antoine MEDORI	BASTIA	Entreprise	04/04/2019	Vente vêtement en ligne
GRACIEUSE ELISABETH FORNACCIARI	BIGUGLIA	Entreprise	17/04/2019	Salon de Voyance
Céline FERRANDI	BIGUGLIA	Emploi salarié	25/04/2019	Emploi salarié
Julien TRABAUD	VEZZANI	Entreprise	07/05/2019	Vente Bois de chauffage
Dziedzom AMOUDOKPO	BASTIA	Entreprise	26/06/2019	Coiffure Africaine Mixte
AURELIE DEFUSCO	ALERIA	Entreprise	26/06/2019	Prêt à porter enfants
Julien BIASOTTO	BASTIA	Entreprise	15/07/2019	Paris sportifs
Virginie CASCANI	BASTIA	Entreprise	16/07/2019	Pose de faux cils
Jean Manuel POLIFRONI	PIETRACORBARA	Entreprise	05/08/2019	Multi-services
Marie-Madeleine BERTRAND	BASTIA	Entreprise	27/08/2019	ANIMA MEA
Dimitar ARGIROV	BASTIA	Entreprise	11/09/2019	Maçonnerie générale
GHIUVAN RANIERI	BASTIA	Entreprise	31/10/2019	Boutique vente PC